Publié sur *Château-Thierry* (https://www.chateau-thierry.fr)



Documents :
Dossier de demande d'indemnisation pour les professionnels riverains des travaux de la place de l'Hôtel de Ville
Contact :

Service Urbanisme
Tél : 03 23 84 86 65

Dans le cadre du réaménagement de la place de l'Hôtel de Ville, une commission d'indemnisation a été créée afin d'étudier les demandes formulées par les commerçants ayant subi une baisse importante de chiffre d'affaires durant la réalisation de ces travaux.

Les commerçants impactés par ces travaux peuvent saisir la commission d'indemnisation en déposant avant le 30 janvier 2026 le dossier ci-joint accompagné des pièces justificatives..

Le dossier est également téléchargeable sur le site de la commune : https://www.chateau-thierry.fr/article/urbanisme

Source URL:https://www.chateau-thierry.fr/article/commission-dindemnisation-des-commercants-place-de-lhotel-de-ville-phase-travaux